

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 11 FEVRIER 2020

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courrier adressé aux membres le 31 janvier 2020.

- Présents : 16/22 (liste d'émargement en annexe)
- Votants : 16/16 Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur ROGGERI Didier, Représentant des Parents d'élèves, est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 25 novembre 2019.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. PV du Conseil d'Ecole
4. Calendrier de fin d'année
5. Projet d'Etablissement, journée du 11 mars 2020
6. Calendrier 2020/2021
7. Réflexion sur les outils numériques
8. Questions diverses

Secrétaire de séance

Didier ROGGERI

Le Proviseur





Monsieur le Proviseur remercie tous les membres du Conseil d'Établissement de leur présence.

I. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 25 novembre 2019

Monsieur le Proviseur demande s'il y a des remarques sur le PV du 25 novembre 2019.

M. PETITGENET relève une incompréhension sur le paragraphe des éléments de comparaisons dans les questions diverses. Le Proviseur indique que la réponse sera reformulée de façon plus explicite, ainsi qu'une faute de frappe sur un mot à rectifier. **Le PV est adopté à l'unanimité.**

II. Approbation de l'ordre du jour

Il faut ajouter Le compte-rendu du Conseil d'École à l'ordre du jour qui est **adopté à l'unanimité**

III. Compte-rendu du Conseil d'École

Mme BREARD prend la parole afin de commenter le Conseil d'École du 06 février 2020.

Les évaluations diagnostiques CP- CE1 : Il faut noter que les résultats restent dans le même pourcentage que les résultats de la Zone. Il est nécessaire d'indiquer que les résultats en mathématiques sont légèrement en baisse, ceci s'explique peut être par une utilisation massive de fichiers dans cette discipline. Il serait sans doute souhaitable de revenir sur les fondamentaux d'après Mme POUZELET Inspectrice de la zone.

Le calendrier scolaire 2020/2021

Actualités institutionnelles : Lors du dernier séminaire de direction à Dakar il a été soulevé un certain nombre de points : - La maîtrise des fondamentaux, - La création d'un IRF (institut régional de formation) situé à Dakar et qui organisera les formations des néo- recrutés ainsi que les formations du Plan de Formation Continue.

Projet d'établissement : Faire un bilan du projet qui se termine, faire remonter les vœux, écrire le projet. Le travail est déjà amorcé avec les parents du primaire.

Points sur les projets : Les projections, la visite de l'usine de nattes, visite jardin aux oiseaux, portes ouvertes maternelles, journée mondial de la langue arabe, développement durable, classe de neige annulée.



Communication école/famille : Le cahier de liaison reste le moyen préféré pour les parents, mais il y a aussi l'adresse mail, le téléphone du lycée, le site du lycée, le compte Facebook, le compte tweeter , le padlet arabe .

APELF : La buvette, les dates de la kermesse, du carnaval.

Questions diverses : Le cross, l'infirmerie.

IV. Calendrier de fin d'année

Monsieur le Proviseur présente le calendrier de fin d'année en s'appuyant sur le document communiqué aux membres du CE. Il justifie les choix d'organisation en indiquant que les dates des examens sont imposées et que les emplois du temps seront aménagés pour les élèves non concernés par les examens. Il est constaté une décrue importante des effectifs en fin de 3^{ème} trimestre, le système d'accueil des élèves du lycée et collège sera différent. Nous mettrons en œuvres des projets pédagogiques avec des activités (théâtre, sport...etc) afin de redynamiser la fin d'année scolaire. Nous allons anticiper les propositions pour présenter les activités début juin. Mme BEAUVOIS s'interroge quand au respect du nombre d'heures. M. Le Proviseur indique que le secondaire n'est pas soumis aux mêmes obligations que le primaire et que nous devons nous adapter au calendrier des examens.

Le calendrier est voté à l'unanimité.

V. Projet d'établissement, journée du 11 mars 2020

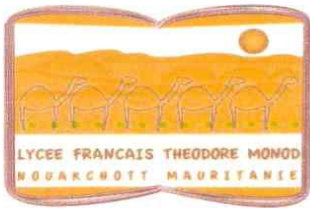
Le mercredi 11 mars sera une journée banalisée afin que les équipes pédagogiques travaillent sur le projet d'établissement. Les délégués des parents s'interrogent et demandent pourquoi cette date a été retenue.

M. Le Proviseur indique qu'il n'y a pas de date idéale, mais il faut valider le projet en juin, les professeurs sont très pris dans la préparation des examens, dans les corrections. Un bilan sur le projet d'établissement qui se termine et des propositions d'éléments seront abordés lors de cette matinée.

M. Le Proviseur stipule que la place des parents doit être plus importante dans ce nouveau projet, c'est un souhait de l'AEFE ; ils pourront donc participer à l'élaboration de ce nouveau projet en y apportant leurs idées.

Plusieurs axes de travail se dégagent :

La réussite des élèves, le plurilinguisme, l'école inclusive (besoins éducatifs particuliers), le harcèlement scolaire (dans le cadre général d'une école accueillante), l'ancrage dans le pays d'accueil et peut – être aussi poursuivre certains travaux qui ont été mis en place. L'orientation, le développement durable sont également des thèmes très importants.



VI. Calendrier 2020/2021

M. le Proviseur explique les différentes contraintes qui pèsent sur l'élaboration du calendrier. On retient l'idée que les 13 et 14 mai seront fériés.

La prérentrée pour les équipes pédagogiques est prévue le Mardi 01 septembre 2020 et le mercredi 02 septembre pour les élèves.

Le calendrier 2020/ 2021 est voté à l'unanimité.

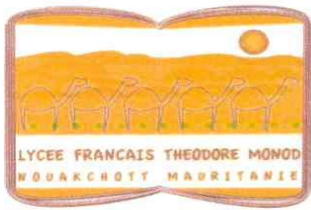
VII. Réflexion sur les outils numériques

Suite à la réunion du CVL et du conseil du 2nd degré il ressort que l'utilisation des tablettes pour les classes de 6^{ème} pose des difficultés mais apporte également quelques satisfactions, en langues vivantes notamment. Pour ce qui concerne le lycée les élèves apprécient de venir avec un cartable allégé mais souffrent des microcoupures pour l'accès à Internet. M.PETITGENET prend la parole au nom des différents professeurs. Il indique que le passage aux manuels numériques a été difficile, l'arrivée très tardive des tablettes pour les 6èmes étant un véritable handicap tant pour les élèves que pour les professeurs. Les professeurs de langue ont néanmoins apprécié les supports audio et vidéo des manuels numériques, pour les autres disciplines le bilan est moins positif. Régulièrement les appareils sont déchargés à l'arrivée en classe. Concernant l'utilisation au lycée, les professeurs sont unanimement négatifs, le téléchargement des manuels prend trop de temps et a été très ardu, le matériel utilisé par les élèves est parfois obsolète et très hétérogène. Les élèves viennent fréquemment sans leur support, l'accès à internet peut entraîner beaucoup de dérives. La surveillance est difficile, les élèves utilisent l'outil pour filmer les professeurs ou la classe.... De plus les tables sont petites, une fois le matériel posé sur celles-ci, il n'y a plus beaucoup de place et les professeurs hésitent à passer dans les allées de peur de renverser les outils informatiques.

Mme MAHJOUB Fatma (représentante des parents d'élèves) prend la parole afin de s'exprimer sur le ressenti des parents : Les tablettes des élèves de 6^{ème} se déchargent très rapidement, elles n'ont pas d'étuis comme prévu, au bout de 2 mois elles sont déjà abimées, cassées. La facturation devait intervenir sur les 3 trimestres, hors elle a été faite uniquement sur le 2nd trimestre. Qu'en est-il pour les boursiers ? Les familles doivent-elles prendre en charge l'achat des tablettes ?

Mme KHAIRIG indique que pour les familles boursières, c'est la bourse d'entretien qui a vocation à être utilisée pour l'achat du matériel.

M. Le Proviseur précise que ce sera le rôle du Conseil d'établissement de prendre une décision et que pour cela il serait souhaitable de mettre en place une consultation auprès des utilisateurs. Mme PONS propose d'élargir cette proposition à beaucoup plus de monde et surtout insister sur le retour des réponses. Mme KHAIRIG insiste sur le fait de réagir rapidement car il faudra prévoir beaucoup plus tôt l'achat du matériel informatique si le CE propose une reconduction de cette expérience pédagogique.



VIII. Questions diverses

- Point d'étape concernant le litige qui oppose le lycée et les personnels en contrats locaux dont le salaire est versé en euros.

Le Proviseur indique qu'à la suite à la conciliation 26/12/2019 on s'acheminerait vers le maintien du paiement en euros pour les personnels qui en bénéficient déjà et qui souhaitent poursuivre dans ce sens. Nous attendons le compte rendu écrit de la commission. M. BERTRAND (COCAC) indique qu'il s'agit du maintien des droits acquis.

- Vision sur les futures ouvertures de classe dans l'établissement et les conséquences budgétaires.

M. Le proviseur rappelle l'objectif fixé par le Président Macron du doublement des effectifs élèves dans l'enseignement français à l'étranger. Pour ce qui concerne le LFTM, nous nous dirigeons vers une augmentation des effectifs et donc l'ouverture d'une classe supplémentaire en CP. Nous débiterions ainsi un « cylindrage » des niveaux à 4 classes. Des locaux existent déjà, nous devons cependant effectuer des travaux de réhabilitation et d'extension pour accueillir les élèves supplémentaires. Sur le plan budgétaire, la création d'une classe en primaire est équilibrée à compter du 12^{ème} élève. Mme PONS s'interroge sur le plafond des emplois. M. Le Proviseur explique que nous devons embaucher un contrat local pour ce poste. Les enseignants recrutés localement bénéficient désormais d'une formation initiale beaucoup plus complète et qui s'étale sur deux années scolaires. Ils bénéficient également d'un accompagnement au sein de l'établissement. Les délégués des parents d'élèves demandent que nous gardions le plus de résidents possible.

- Le lycée organise une journée sur le développement durable le 26 mars. Dans le projet d'établissement nous proposerons un travail pour un établissement « éco responsable ».

- Les petits travaux de peinture pour certaines classes et les demandes de moustiquaires sont-ils programmés et budgétés ?

Mme KHAIRIG nous éclaire sur les différentes demandes qui ont été faites en prévoyant 1 moustiquaire sur 2 dans les bureaux et 2 fenêtres par classe. Il est évident que toutes demandes nécessitent un devis, ce qui devrait ne pas tarder suite à la venue d'une entreprise.

Pour ce qui concerne les classes du lycée à repeindre, nous attendons un devis.

La somme d'un million d'ouguiyas d'investissement est prévue pour la nouvelle classe.

- Est-il possible d'envisager l'embauche d'une ASEM à temps plein pour les classes de grande section ?

Mme BREARD indique que le plafond des emplois ne le permet pas. Elle ajoute que ce n'est pas une obligation au regard de la réglementation et que nous avons tout de même une ASEM à mi temps par classe. Cela permet aux élèves de grandir plus vite, de mieux se gérer et d'avoir une autonomie plus importante.



Il est bon de rappeler qu'à partir du CP il n'y a plus d'ASEM. M. ROGGERI s'interroge sur les raisons de cette demande qui préoccupe les enseignants et quels sont les besoins de ces derniers. Mme BREARD stipule que c'est un point qui remonte régulièrement et qu'effectivement cela serait beaucoup plus confortable pour les enseignants de pouvoir s'appuyer sur une ASEM à temps complet mais que cela ne fait pas partie des prévisions budgétaires.

- M. Le Proviseur réexplique que les questions diverses doivent être déposées au secrétariat ou à lui-même 48h avant la tenue du CE , il est en effet difficile d'instruire des questions diverses au dernier moment.

La séance du Conseil d'Établissement est close à 20h00.

Un rafraichissement est ensuite proposé aux membres du CE.